



- Légende :**
- L'indice -ip indique la présence d'un PPR à consulter
  - UA : tissu ancien des coeurs de bourg
  - UA1
  - UA2
  - UA3
  - UA4
  - UA5
  - UA6
  - UA7
  - UAip (Oigny-en-Valois)
  - UB : tissu mixte en continuité des centres anciens et hameaux importants
  - UB1
  - UB2
  - UB3
  - UBip (Oigny-en-Valois)
  - UC : tissu récent d'habitat pavillonnaire ou d'habitat collectif
  - UC1
  - UC2
  - UC3
  - UC4
  - UC5
  - UE : zones d'équipements
  - UE : équipements divers
  - UEc : campings
  - UEl : équipements sportifs et de loisirs
  - UEm : équipements médicaux
  - UH : bâti isolé en zone naturelle ou agricole
  - bâti à destination d'habitat :
  - UH1
  - UH2
  - UH3a
  - UH3b
  - UH4 : activité et carrières
  - UH5 : activités de carrières
  - UHh : activité hôtelière ou gîte
  - UHl : équipements sportifs et de loisirs
  - UI : zones d'activités
  - UIa : activités artisanales, commerces et services
  - UIb : activités industrielles
- Zones d'extension :**
- IAU : zones d'extension à vocation d'habitat
  - comprends les sous-secteurs :
  - IAU-A5
  - IAU-A7
  - IAU-B1
  - IAU-B3
  - IAU-C2
  - IAU-C3
  - IAU-C4
  - IAU-C5
  - IAU-C6 (collectif)
  - IAUip : zones d'extension à valeur réglementaire
  - IAUE : zones d'extension à vocation d'équipement
  - comprends les sous-secteurs :
  - IAUE-a : équipements scolaires, sociaux et hospitaliers
  - IAUE-b : autres équipements recevant du public (salles des fêtes etc.)
  - IAUIa : zones d'extension à vocation d'activité artisanale, commerces et services
  - IAUIb : zones d'extension à vocation industrielle
  - IAUIg : zones d'extension à vocation ferroviaire
  - 2IAU : zones d'extension à long terme
- Zones agricoles et naturelles :**
- A : zones agricoles
  - As : sensibles par leur couverture paysagère ou leur exposition aux risques
  - N : zones naturelles
  - Nc : activités de carrières
  - Nd : activités de dressage
  - Nj : jardins privés et coeurs d'îlots à préserver
  - Nl : équipements sportifs et de loisirs en plein air
  - Ns : milieux fragiles, zones tampons et réservoirs de biodiversité
- Prescriptions**
- P1 : Périmètre d'inconstructibilité lié à une route classée
  - P2 : zones de risques liés aux carrières et cavités
  - P3 : Périmètre d'inconstructibilité lié au gel par rapport aux cours d'eau
  - P4 : Couloirs de boue et axes de ruissellement
  - P5 : Espaces Boisés Classés
  - P6 : Périmètre d'inconstructibilité en lisière des boisements principaux
  - P7 : Linéaires commerciaux
  - P8 : Emplacements Réservés
  - P9 : Bâtiments pouvant changer de destination sous conditions
  - P10 : Prescriptions patrimoniales surfaciques : espaces naturels contribuant aux continuités écologiques et paysagères, espaces de paysage, ensembles bâtis et paysagers
  - P11 : Prescriptions patrimoniales ponctuelles : édifices et éléments bâtis, cônes de vue, arbres
  - P12 : Prescriptions patrimoniales linéaires : murs, murets, chemins et venelles, alignements d'arbres
  - P13 : Périmètres des Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Autres symboles :**
- limites parcellaires
  - limites communales
  - rièzes, cours d'eau et mares
  - bâti

**Département de l'Aisne  
Communauté de Communes  
RETZ en VALOIS**

**PLAN LOCAL D'URBANISME  
INTERCOMMUNAL**

**4 - Règlement graphique  
12 / 84**

*Vu pour être annexé à la DCC d'arrêt du :*